

VISIONNER LE PDF DANS LE NAVIGATEUR

Véritable opportunité, la formation permet de gagner à la fois du temps, et des compétences. Le professionnel formé prend du recul sur son activité et sur sa pratique professionnelle, il anticipe les perpétuelles transformations de sa profession, conserve la compétitivité de son agence dans le marché. Ainsi, il garantit à ses clients des prestations de qualité liées aux enjeux actuels.

FORMATIONS
STRUCTURÉES

14H

20h
par an

6H

FORMATIONS
COMPLÉMENTAIRES

- Auprès des organismes de formation certifiés QUALIOPI
- Compétences acquises validées par attestations ou diplômes

Colloques, congrès, conférences ou journées professionnelles en lien avec votre profession... ◀

L'obligation de formation sera contrôlée sur une période triennale qui débute, soit : en 2017 pour tous les architectes inscrits à l'Ordre avant 2016, au moment de votre inscription pour tous les architectes inscrits à l'Ordre après 2017.